

Séance du lundi 30 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le trente novembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain (arrivé à 18h30), Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr MULLIEZ Vianney, Mme DELORMEL Brigitte, , Mr VAN DAELE Patrick, Mme DELATTRE Corinne, Mme BALLU Martine

Membres absents :

- Mr PILLON Alexandre
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mr Evrard)
- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Mr Lamoise)
- Mr GSCHWIND Henri
- Mr HERMENT Maurice (pouvoir à Mr Mulliez)

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Marché église : délibération modificative
- ↳ Recensement 2016
- ↳ Délibération modificative budget eau
- ↳ Avis sur le schéma de mutualisation CCVBN
- ↳ Avis sur la révision du classement sonore des infrastructures routières de l'Oise
- ↳ modification d'un contrat d'engagement de droit public
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Annie Trollé se propose comme secrétaire de séance et est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

C – MARCHE DE L'EGLISE : DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la municipalité a reçu de la part de l'entreprise Airelec qui n'avait pas soumissionné au marché la proposition de don des appareils de chauffage. Après renseignement, il apparaît que le contrat avec l'entreprise Delestre qui avait été retenue par la commission d'appel d'offres et validé par le conseil municipal, peut ne pas être notifié pour motif d'intérêt général.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) de ne pas notifier pour motif d'intérêt général l'attribution du marché à l'entreprise Delestre et d'accepter le don des appareils de chauffage de l'église par l'entreprise Airelec.

D – RECENSEMENT 2016

La préparation du recensement avance. Il convient que le conseil délibère sur le montant de l'indemnité qui sera allouée aux deux agents recenseurs.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) d'allouer une indemnité de 500.€ (cinq cents euros) à chacun des deux agents recenseurs qui seront nommés par arrêté.

E – BUDGET EAU : DELIBERATION MODIFICATIVE

Depuis plusieurs années, la Trésorerie incite la commune à comptabiliser sur le budget eau et assainissement la part des frais engagés par la commune pour ce service ; une ligne de crédit a été votée au budget primitif. Afin de refléter la réalité, un calcul a été réalisé au long de l'année 2015 du temps passé par les cantonniers pour le service de l'eau (relevés, ouvertures et fermetures de compteurs, travaux sur le réseau, changements de compteurs, etc) ainsi que par la secrétaire chargée de la saisie et de l'édition des factures envoyées ensuite en trésorerie. Il apparaît que la somme inscrite au budget primitif est insuffisante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) les écritures budgétaires suivantes :

BUDGET COMMUNAL : FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
61523 (011) voirie réseaux	7500,00
	7500,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
70841 (70) du budget annexe eau et assainissement	7500,00
	7500,00

TOTAL DEPENSES	7500,00
-----------------------	----------------

TOTAL RECETTES	7500,00
-----------------------	----------------

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
6152 entretien et réparations (011)	- 7 500,00
6218 autres personnels extérieurs (012)	+ 7 500,00

TOTAL DEPENSES	00,00
-----------------------	--------------

G – AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCVBN

La CCVBN, comme tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenue de produire avant la fin de l'année un schéma de mutualisation. Une commission a été créée à cette fin au sein de la CCVBN, commission à laquelle appartient monsieur le maire.

Dans ce schéma sont d'une part rappelés les mutualisations actuellement en place :

- Entretien des voiries à intérêt intercommunal
- Groupements d'achats (défibrillateurs, contrôle des installations sportives,...)
- Service urbanisme pour les communes dotées de PLU ou de Carte Communale
- Intervenants sportifs pour les écoles ou les périscolaires
- Installations sportives des ex-SIVOM

D'autres mutualisations pourraient voir le jour à l'avenir :

- Autres groupements d'achats
- Création d'un intra-net
- Mise à disposition de matériels ou de personnels par le biais de conventions soit entre une commune et la CCVBN, soit entre deux ou plusieurs communes

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent le schéma de Coopération Intercommunale, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR)

H – AVIS SUR LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS L'OISE

ARRIVEE DE Mr GERMAIN à 18h30

Une mise à jour du classement sonore des infrastructures routières dans l'Oise a été réalisée à l'initiative des services de la Préfecture qui demandent que la commune d'Esquennoy se prononce. Quelques rares pages concernent la commune au sein de cet épais document de 215 pages. Il y apparaît que la commune est affectée uniquement par la traversée de la RD1001, ce qui entraîne un classement en classe 4 sur une largeur de trente mètres de part et d'autre de cette voie.

Après exposé du projet de classement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR), prend acte du projet de révision du classement sonore dans l'Oise. Les membres du Conseil soulignent l'importance de l'entretien de la bande de roulement, toute altération de celle-ci entraînant des nuisances supplémentaires.

I – MODIFICATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT DE DROIT PUBLIC

Du fait de la nouvelle répartition des élèves dans les classes, l'animateur sportif qui n'intervient pas dans les classes de maternelle ne s'occupe plus de la classe de Madame Fruitier. De ce fait il avait été convenu que l'ASEM intervenant dans cette classe serait présente désormais pendant la totalité du temps scolaire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Il convient donc de porter le contrat de travail de cet agent de 17,5 heures par semaine à 20 heures par semaine (temps annualisé).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR), décide de porter le contrat de droit public d'un agent occupant un poste d'ASEM à 20 heures hebdomadaires (temps annualisé) à compter du 1^{er} janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Les Elections Régionales auront lieu les 6 et 13 décembre. Monsieur le Maire donne les derniers détails concernant les modalités de cette élection.

2/ Le marché de Noël aura bien lieu le samedi 5 décembre, sauf contordre de dernière minute émanant de la Préfecture.

3/ L'arbre de Noël de la commune aura lieu le samedi 12 décembre à 14 heures 30 (rassemblement à 14 heures).

4/ Après discussion avec Maxime Langlois, il serait judicieux de modifier le jour de lavage de la salle des sports, celle-ci étant actuellement détrempée lors de sa venue avec les enfants le vendredi après-midi. Le mercredi matin va être essayé.

5/ Les vœux de la commune auront lieu le samedi 9 janvier à 14 heures ou 14 heures 30, en présence de Mr Olivier Dassault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

